

OBJECTIFS

Maitriser l'architecture générale de la protection en prévoyance, de base, institutionnelle et complémentaire, facultative ou obligatoire et s'en représenter les cadres juridiques. Se représenter le niveau des principales couvertures de base et complémentaires obligatoires. Se représenter la teneur des garanties et des produits de l'offre contractuelle. Identifier les besoins de la clientèle selon sa typologie et son statut et proposer l'offre adaptée.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Courtier en assurance et en réassurance
Agent général d'assurance
Mandataire d'assurance
Mandataire d'intermédiaire d'assurance
Professionnels de la gestion de patrimoine
Pas de prérequis nécessaires pour cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Fichiers Powerpoint, Word, PDF

MOYENS TECHNIQUES

Disposer d'une connexion Internet
S'inscrire au préalable à la formation choisie :
<https://anacofi-elearning.mesformations.fr/>
Connexion à la plateforme LMS :
<https://www.formations-anacofi.fr/>

MODALITÉS DE SUIVI

E-Learning¹
Formation distancielle asynchrone
L'apprenant avance à son rythme de manière autorégulée
Suivi du formateur-tuteur peut s'effectuer par mail ou par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique.

ÉVALUATION & SANCTION DE LA FORMATION

QCM² de fin de parcours
Sanction : certificat de formation
Dans le cadre de prise en charge OPCO : attestation d'assiduité et relevé de connexion

INTERVENANT

Guillaume GRANCHAMP DES RAUX

DURÉE

7h
Ventilation des heures spécifiques :
7h ASSU

COÛT

- 160€ : Tarif adhérent
- 220€ : Tarif non-adhérent³

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Niveau de satisfaction : NC⁴
Score moyen d'obtention : 83,91%⁵

PROGRAMME

I - Le domaine de la prévoyance et la délimitation du périmètre qui sera abordé

II - Le cadre des couvertures en général

- Les couvertures de base, institutionnelles et légalement obligatoires
- Les couvertures (Contractuelles) à l'initiative totalement libre de l'assuré
- Les couvertures (Se révélant, à la fin, contractuelles en général) rendues obligatoires par la négociation collective, voire ensuite de fait par la loi (Transposition)
- La mise en place de couvertures complémentaires par les voies originales du « référendum » et de la décision unilatérale de l'employeur

III - La couverture en amont (Sécurité sociale, aide sociale, UNEDIC, et complémentaire)

- Quelques points d'ancrage sur la sécurité sociale, aide sociale, assurance chômage
- La couverture en amont de la sécurité sociale en santé (pour tout le monde)

- La couverture en amont des salariés du secteur privé dans le cadre du régime général de la sécurité sociale
- Les couvertures complémentaires pour les salariés du secteur privé)
- La couverture en amont des indépendants (Non agricoles)
- La couverture en amont des agriculteurs
- La couverture en amont dans la fonction publique (Fonctionnaires et contractuels)

IV - Les couvertures contractuelles

- Cadres
- Les différentes garanties
- Les produits

Approche client

- La connaissance de son statut professionnel et de son cadre personnel
- L'adaptation de l'offre en fonction des points sensibles
- L'offre aux entreprises
- Les cadres fiscaux et sociaux

¹ L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours.

² L'envoi des accès (délivrés par notre prestataire) se fait normalement une fois par semaine (arrêt des inscriptions chaque vendredi à 12h ; envoi des accès par

notre prestataire chaque vendredi à partir de 15h. Validité des accès : jusqu'au 31 décembre 23h59 de l'année en cours

³ Toute la facturation non adhérente est effectuée par l'ANACOFI Services

⁴ Non communiqué

⁵ Taux basé sur 333 participants à ce module entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022